

BNSSA REGION A MONTPELLIER

DOCUMENTS A JOINDRE DANS VOTRE ESPACE COMITI

<input type="checkbox"/>	1 photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou titre de séjour en cours de validité. Le permis de conduire n'est pas recevable.
<input type="checkbox"/>	2 photos d'identité
<input type="checkbox"/>	1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade, daté de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation
<input type="checkbox"/>	1 photocopie de votre PSE1 en cours de validité
<input type="checkbox"/>	1 copie de vos diplômes (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux, animation...)
<input type="checkbox"/>	1 photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale mentionnant les droits actuels en cours de validité à la date d'entrée en formation
<input type="checkbox"/>	1 attestation d'assurance en responsabilité civile privée en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Fiche de prescription pour les demandeurs d'emploi
<input type="checkbox"/>	1 attestation d'inscription et avis de situation Pôle Emploi datés de moins de 1 mois au démarrage de formation
<input type="checkbox"/>	Fournir 6 timbres
<input type="checkbox"/>	Fournir une enveloppe format A4

PRISE EN CHARGE REGION – DEMANDEURS D'EMPLOI

<input type="checkbox"/>	Pour ceux ayant le financement région, seuls les 11 € d'adhésion MUC doivent être réglés dans les frais d'inscription (code de réduction à appliquer lors de votre inscription sur Comiti : BNSSAREGION)
<input type="checkbox"/>	1 chèque de 11 € pour l'adhésion MUC Omnisports (si non effectué par CB via Comiti), libellé à l'ordre du MUC Omnisports Et à envoyer au MUC Omnisports Département Formation – 150 rue François Joseph Gossec – 34070 MONTPELLIER

AUTOFINANCEMENT

2 packs possibles

PACK SIMPLE	PACK COMPLET
Entraînements + QCM (118h) : 944 €	Entraînements + QCM (118h) : 944 €
PSE1 : 250 €	PSE1 + PSE2 (72h) : 530 €
Frais fixes : 146 € <ul style="list-style-type: none"> - Frais de gestion : 20 € - Adhésion MUC Omnisports : 11 €, - Livret Réglementation : 15 € - Pack FNMNS (assurance, dossier, examen) : 100 € 	Frais fixes : 146 € <ul style="list-style-type: none"> - Frais de gestion : 20 € - Adhésion MUC Omnisports : 11 € - Livret Réglementation : 15 € - Pack FNMNS (assurance, dossier, examen) : 100 €
Tarif de la formation : 1340 €	Tarif de la formation : 1620 €

PEUT ETRE JOINT EN COURS DE FORMATION

<input type="checkbox"/>	Copie du certificat de compétences de secouriste – PSE1 ou équivalent
<input type="checkbox"/>	Attestation de formation continue de secouriste en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Acte d'émancipation pour les mineurs souhaitant exercer avant 18 ans

CERTIFICAT MEDICAL BNSSA

**Formulaire exigé pour tout candidat au BNSSA.
Ce certificat devra dater de moins de trois mois avant la date d'entrée en formation.
Toujours transmettre l'original et pas de copie.**

Je soussigné(e),, Docteur en médecine certifie avoir examiné ce jour,

Et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à.....

Le

Signature et cachet du médecin obligatoires